



MÉDAILLE DU TRAVAIL

Paris le 14 avril 2026

UNE RECONNAISSANCE DÉSORMAIS TAXÉE !

La fiscalité, dans notre modèle républicain, est un choix collectif, fondation de la solidarité nationale. Elle permet de financer nos services publics et notre protection sociale. Elle doit être une fierté, car elle incarne une ambition : celle de ne laisser personne de côté.

Mais pour rester légitime, elle doit être juste, lisible et ne pas se transformer en une pression excessive pour celles et ceux qui travaillent. C'est tout l'enjeu des choix politiques que de concilier solidarité, justice sociale, reconnaissance du travail et compétitivité.

Dans ce contexte, la loi de finances 2026 (publiée le 19 février), qui supprime l'exonération de la prime liée aux médailles du travail interroge profondément. Ce qui relevait d'un geste de reconnaissance pour un engagement professionnel sur 20, 30 ou 40 ans devient aujourd'hui un élément fiscalisé, vécu comme une injustice par les salariés concernés.

Taxer la fidélité et la durée de l'engagement brouille le message adressé au monde du travail et fait peser une contrainte supplémentaire sur les entreprises, dans un environnement déjà marqué par de forts enjeux de compétitivité.

C'est pourquoi nous demandons à la Direction d'Airbus d'ouvrir rapidement une discussion afin d'identifier des solutions permettant aux salariés de bénéficier de dispositifs adaptés pour orienter ces primes vers des mécanismes d'épargne salariale, idéalement abondés et fiscalement optimisés.

Il s'agit de redonner du sens et de la valeur à ces reconnaissances, en offrant aux salariés le choix afin de permettre d'en préserver le meilleur bénéfice. C'est à la fois un enjeu de pouvoir d'achat différé et un marqueur de reconnaissance durable de l'engagement dans le temps. C'est également un enjeu de compétitivité pour l'entreprise.

Les sessions 2026 de remise de médailles approchent, et elles seront les premières concernées par cette nouvelle fiscalité : il y a donc urgence à agir !

FO, pour une justice sociale et fiscale

